

Comité Régional FFPS Occitanie

Commission Régional FFPS/Mer

Discipline bord-lancer



Responsables de la Commission régional bord de Mer/Lancer

Présidents de Club

Jean Claude FERNANDEZ club APCR § Alain BANEGUES club PSLC § Christophe BARTHE club PSGS
Marc VALLIÈRES club GSCC § Jean Charles PELLICER club MSCC § Guillaume THION club LSCS

CHARTE SPORTIVE RÉGIONALE BORD

Validité

La charte sportive régionale bord/lancer est complémentaire au règlement de la commission nationale bord/lancer.

Elle mentionne des obligations régionales qui ne sont pas prévu par le règlement national bord/lancer.

Elle est révisable et revue chaque année par les membres qui constituent la commission régionale bord/lancer FFPS/Mer Occitanie.

Cotisation et Licences

La cotisation club doit être payée dans un délai imparti auprès de la Fédération, elle n'est enregistrée lorsque les premières licences sont demandées.

Les pêcheurs licenciés FFPS ne sont couverts que pour les épreuves inscrites au calendrier fédéral et leurs entraînements.

Le certificat médical est obligatoire pour la FFPS/Mer tous les ans.

Contrôle :

Les licenciés devront présentées la licence FFPS dès la première participation au concours.

Le tampon du club si possible, signée par le licencié.

Tamponnée et signée par le médecin, ou le certificat médical.

Si ces obligations ne sont pas respectées, le licencié ne pêchera pas au concours.

Les licenciés de l'année précédente :

Qui ne seront pas à jour de la licence FFPS de l'année en cours ne pourront pas pêchés.

S'ils souhaitent participer au challenge régional, ils devront prendre une licence sportive.

Les Opens :

Ils devront accepter et signer le document de décharge de responsabilité civile.

Ils pourront participer, mais ils ne seront pas classés sur le classement régional.

Ils pourront prendre à tout moment la licence sportive auprès d'un club affilié FFPS et seront reclassés sur le classement régional.

Jury sur les sélectifs

Sont les Présidents de club ou responsables désignés par le club au moment de la pesée ou enregistrement des fiches sur réclamation de fait de pêche.

Toutes les réclamations devront être faites oralement à la fin de la pesée, ou déposées par écrit.

Pour les réclamations sur le classement, elles devront parvenir à la région 24h après la publication officielle.

Règlement

Chaque pêcheur devra avoir pris connaissance du règlement national en vigueur, et de la charte sportive régionale.

Le règlement national de la FFPS de l'année en cours est applicable à l'ensemble de ces épreuves.

La commission bord/lancer devra rappeler aux pêcheurs (surtout les nouveaux) comment renseigner les fiches commissaires.

Arbitrage : le commissaire de pêche sera le pêcheur du poste supérieur (ex : 11 sera le commissaire du 10) ; à défaut de commissaire, le pêcheur pourra solliciter celui le plus proche de lui pour le contrôle.

Attention particularité pour les enfants accompagnés des parents ou responsables, (voir tirage au sort).

Chaque pêcheur devra signer sa fiche de commissaire à la fin du concours.

Les pêcheurs qui quittent le concours avant la fin :

Ils ne seront pas disqualifiés, s'ils ont fait du poisson, leur commissaire amènera à la table d'enregistrement, la feuille commissaire et le poisson pour les concours avec pesées, et la partie détachable de la feuille commissaire pour les concours sans pesée.

Pour les concours avec pesée :

Le commissaire devra cosigner la fiche commissaire, donner la copie double au pêcheur et la ramener à la table de pesée, avec les poissons dans le sac scellé par le commissaire, le tout sous sa responsabilité.

Le pêcheur devra présenter au commissaire tous les poissons.

Les poissons destinés à la pesée de **15cm** minimum seront mesurés et enregistrés.

Les non maillés dans les espèces protégées seront enregistrés à la mesure prise après la capture sur la fiche commissaire.

Les poissons en **dessous de 15cm** seront remis à l'eau vivants et comptabilisés à un point.

Pour les concours sans pesée :

Le commissaire devra cosigner la fiche commissaire, donner la copie double au pêcheur, ramener l'autre partie à la table d'enregistrement.

Le commissaire devra s'assurer que les poissons non conservés par le pêcheur soient remis à l'eau vivants.

Les poissons conservés par le pêcheur devront tous avoir la caudale coupée, le transport est sous leur propre responsabilité. **(Pour ne pas les voir revenir à la mesure)**

Tous les poissons seront enregistrés à la mesure prise après la capture.

Classement du concours :

Un classement journalier **électronique (modèle national)** est établi suivant le classement au taille/points.

Le classement du championnat régional FFPS/mer Occitanie sera fait aux **5** meilleurs résultats des **6** manches sélectives ; les participants licenciés seront classés dans le même classement régional, puis en fonction de leur catégorie.

La commission régionale utilisera un logiciel informatique pour un classement conforme à celui du classement National.

Inscription aux concours :

Le prix de ces engagements sera défini par la Commission Régionale tous les ans.

Les compétiteurs (**titulaires de licence FFPS**) devront s'acquitter de la somme de **5 Euro** à chaque manche sélective régionale à laquelle ils participent.

Les **compétiteurs Opens** (non licenciés **ou adhérents à un club**) souhaitant participer à une manche sélective régionale devront s'acquitter d'une participation de **10Euro**.

Convivialité :

Chaque club pourra doter le concours comme il le souhaite.

Des coupes ou médailles pourront être décernées pour les pêcheurs.

Une collation sera à l'appréciation du club au début et/ou à la fin des épreuves.

Pour la finale une collation spécifique sera être proposée aux participants.

Championnat Régional

Concernes les adultes (hommes, femmes, jeunes U16 et U21 pour une éventuelle participation au championnat de France selon le classement régional calculé sur les **5** meilleurs résultats.

Tous les pêcheurs sont classés dans le classement régional en fonction de leur catégorie d'âge et de sexe.

Le championnat régional compte **6 manches**.

Pour 2019, chaque club organise une manche sélective ; chaque club désigné organisera la finale régionale, après tirage au sort « 2019, APCR - 2020, GSCC - 2021, PSGS ».

La durée des épreuves est de **5h**.

Classement régional Adultes (S,SE,D,V), sur le résultat de **5** manches sélectives.

Classement régional U16 et U21 junior, sur un classement du nombre de concours proposé par la Commission Nationale bord FFPS/Mer (4).

Classement régional plus gros poissons sera calculé sur le poids enregistré du classement du concours. Du plus grand au plus petit ; (10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1), des 6 manches.

Classement régional des clubs sur le résultat des trois meilleurs pêcheurs par club du classement du concours. 1-2-3-4-5-6 comptabilisations pour le classement de la coupe des clubs.

Le pêcheur qui effectuera une manche régionale hors région, elle sera validée pour la participation des 5 concours sur le fichier national, mais ne modifiera pas le classement régional.

Poissons non maillés

Toutes les sortes de poissons pris à la taille inférieure de la réglementation devront être présentés le plus rapidement possible vivants au commissaire, mesuré et remis à l'eau vivant par le commissaire.

Les poissons représentant une dangerosité : ont un barème de point adopté par la commission bord/lancer.

Congres et raies 100 points ; Murène de sable 30 points ; Vives 10 points.

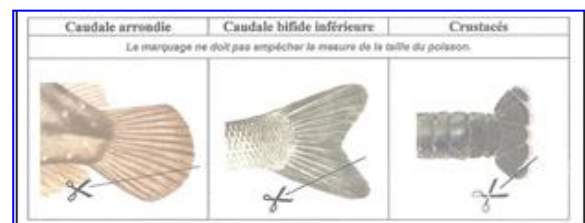
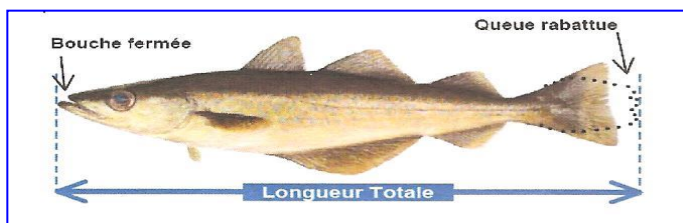
Toutes les espèces de poissons doivent avoir une taille minimum de **15cm**.

Exemple : 15cm et 15,3 / 15,7 est égale à 16 cm donc amené à la pesée.

Toutes les espèces de poisson en dessous de 15 cm ; comptent pour 1 point et sont remis à l'eau vivant.

Exemple : 14,2/14,9 donc remis à l'eau vivant. Ils ne viennent pas à la pesée.

LA MESURE SERA FAITE QUEUE RABATTUE



Championnat de France

Chaque année un quota est attribué à chaque comité par la Commission Nationale Bord/Lancer, selon un barème quelle a mis en place.

Les pêcheurs titrés (champions régionaux de toutes les catégories) ont leur place acquise d'office.

Pour les catégories jeunes ils ont leur propre championnat.

Pour éviter de perdre toute place de quota, l'inscription au championnat de France se fera par la confirmation des clubs à la Commission Régionale Bord/Lancer pour une date limite émise par cette Commission. En cas de désistement la Commission attribuera les places disponibles dans l'ordre du classement régional de l'année précédente.

Champion régionaux: Seniors Espoirs, Seniors, Dames, Vétérans, sont qualifié pour le championnat de France, leur désistement sera remplacé par le suivant au classement dans la même catégorie.

Attention: les Seniors Espoirs, les Seniors, les Dames, les Vétérans, sélectionné en surnombre par la commission nationale ne sont pas remplaçables, et compte dans le quota régional accordé par la commission nationale Bord/Lancer.

Sélection régionale : la sélection régionale se fera sur le classement général régional, en cas de désistement se sera le suivant dans le classement qui sera sollicité.

Conditions pour l'obtention de l'organisation d'une épreuve

Pour les manches régionales, les Présidents de club décideront des choix horaires qui devront être mentionnés au calendrier fédéral régional.

- Le club doit être à jour de sa cotisation
- Le club doit signer et respecter la charte mise en place par la commission régionale bord/lancer et s'y tenir.

Si l'organisation d'une épreuve inscrite au calendrier fédéral qualificatif n'est pas réalisée par le club, ex : (causes mauvaises météo), ou autres, le club pourra demander à reporter la compétition.

Pour toutes autres raisons, la commission bord/lancer statuera sur les faits avancés.

Le bureau régional devra valider les décisions.

Cahier des charges de l'organisation

Il devra être respecté et contrôlé par les membres de la Commission Régionale bord.

PUBLICATION DES EPREUVES

Toutes les publications doivent avoir les données suivantes :

- Club organisateur
- numéro de téléphone
- logo de la FFPS commission bord de mer
- désignation de la discipline
- lieu précis de l'épreuve avec indication d'accès du lieu de l'épreuve
- horaire précis du déroulement de l'épreuve (à respecter)
- horaire de l'accueil et du tirage au sort

Accueil :

Le lieu de réception des concurrents devra bien être visible.

L'inscription au concours :

Les présidents auront jusqu'au jeudi soir pour inscrire leurs membres au concours auprès de l'organisateur et du bureau régional.

Ils désigneront une personne responsable qui fera le paiement des inscrits et aura en charge après le tirage au sort de distribuer les fiches de commissaire.

Lors de cette inscription le pêcheur accompagné d'un jeune devra le signaler afin de pouvoir pêcher à côté de lui. De même pour ceux qui ont un handicap pour se déplacer sur la plage.

Pour les Opens, ils auront jusqu'au début du tirage au sort.

La fiche de commissaire :

Elle sera remplie et signée obligatoirement par le commissaire et le pêcheur.

Le pêcheur se présentera à son commissaire pour la mesure de tous les poissons capturés qui seront remis à l'eau vivant ou conservés.

Le commissaire rapportera la fiche commissaire dûment renseignée et co-signée.

Pour les manches de jour et de nuit, la partie sécable sera remise au pêcheur.

Piquetage :

La distance entre les concurrents sera de 30 m minimum pour la pêche en bord de mer et de 10 m pour les digues ou infrastructures portuaires.

Le piquetage devra être fait et fini 1h 45 avant le début de la compétition.

Le numéro 1 toujours à gauche, en regardant la mer.

Tirage au sort :

Liste des Clubs Bord de Mer Languedoc Roussillon

APCR : PRESIDENT - Jean-Claude FERNANDEZ jcfernandez@laposte.net tél : 06 61 05 97 71

PSLC : PRESIDENT - Alain BANEGUES alain.banegues@orange.fr tél : 06 89 05 07 89

PSGS : PRESIDENT - Christophe BARTHE kris.barthe@free.fr tél : 06 15 70 93 93

GSCC : PRESIDENT - Marc VALLIÈRES gruissanscc@outlook.fr tél : 06 25 90 16 21

MSCC : PRESIDENT - Jean Charles PELLICER jcpellicer@orange.fr tél : 06 71 36 54 20

LSCS : PRESIDENT - Guillaume THION thion.guillaume@neuf.fr tél : 06 70 50 40 59

Membres de la Commission Régionale

Les présidents de club sont responsables de la commission régionale Bord/Lancer

Président	Les Présidents clubs	Les signatures
Vice-Président Commission Régionale FFPS/Mer	Alain BANEGUES	
Responsable résultats		
Club APCR	Jean Claude FERNANDEZ	
Club PSLC	Alain BANEGUES	
Club PSGS	Christophe BARTHE	
Club GSCC	Marc VALLIÈRES	
Club MSCC	Jean Charles PELLICER	
Club LSCS	Guillaume THION	

Les accompagnants seront désignés par leurs présidents, pour représenter leurs clubs.
Avec un pouvoir si le président n'est pas présent aux réunions des commissions.